



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE DU 12 FEVRIER 2024 FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES ASSISTANTS DE SERVICE
SOCIAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR AU TIRE DE L'ANNEE 2024**

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n o 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1 105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013008 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRÊTE

Article 1 : Il est organisé dans l'académie de Lyon au titre de l'année 2024 un concours externe pour le recrutement d'assistants de service social.

Article 2 : Le jury du concours externe pour le recrutement d'assistants de service social organisé au titre de l'année 2024 est composé ainsi qu'il suit :

Présidente du jury :

Joëlle VIAL – Attaché d'administration de l'Etat hors classe – Adjointe à la DRH de l'académie, DRH de proximité, responsable de l'agence départementale de RH de proximité du Rhône – Rectorat de Lyon, Lyon

Vice-Président :

Tony PRUD'HON - Conseiller technique de service social auprès du recteur – Rectorat de Lyon, Lyon

Membres :

NOM	PRENOM	CORPS	ETABLISSEMENT	CP	VILLE
DUGUÉ	Magali	CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	DSDEN 01	01000	BOURG-EN-BRESSE
FORISSIER	Maria	CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	DSDEN 42	42100	SAINT-ETIENNE
IMHOFF	Laureline	CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	DSDEN 69	69007	LYON
PEREZ	Catherine	CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	CROUS	69007	LYON
PIERNE	Yann	CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	DSDEN 69	69007	LYON

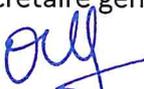
BENDALI	Samia	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLEGE CHARLES SENARD	69300	CALUIRE ET CUIRE
ISAAC	François	PERSONNEL DE DIRECTION	LYCEE LES HORIZONS COLLEGE JACQUES BREL	69200	VENISSIEUX
VOISIN	Marie- Agnès	PERSONNEL DE DIRECTION	LYCEE LUMIERE	69008	LYON
GRAND- CLEMENT	Lydie	PERSONNEL DE DIRECTION	LYCEE JEAN PUY	42300	ROANNE

Article 3 : L'épreuve orale d'admission se déroulera le jeudi 16 mai 2024.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12 février 2024

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle